



# Eau et solidarité internationale, quels partenariats ?

DOSSIER COORDONNÉ PAR  
**ALAIN DUTEMPS ET FRANÇOIS SIMONET**  
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'accès à l'eau est désormais reconnu comme un droit fondamental de l'humanité. Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000 par 189 États, prévoyaient de réduire de moitié le pourcentage de la population n'ayant pas accès de façon durable à une eau de boisson salubre et à un assainissement de base. Malgré les investissements consentis, près d'un milliard de personnes n'a toujours pas accès à l'eau potable et près de 2,6 milliards à des services d'assainissement. La loi Oudin-Santini a ouvert des portes, permettant aux agences de l'eau de financer des opérations de solidarité internationale. L'agence de l'eau Adour-Garonne, particulièrement impliquée dans ces actions, organise le 9 décembre prochain, en partenariat avec la Ville de Bordeaux, un colloque sur ce thème. Il a reçu le label du 6<sup>e</sup> Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille en mars 2012.

© TMAX - Fotolia.com

# Adour-Garonne : une agence solidaire

Depuis la loi Oudin-Santini, l'Agence peut accorder des financements aux collectivités et aux organisations non gouvernementales (ONG) pour aider les pays en voie de développement à accéder à une alimentation en eau potable saine, à un assainissement et à une éducation à l'hygiène et à la santé.

ALAIN DUTEMPS – AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



© africa - Fotolia.com

**A**doptée le 9 février 2005, la loi "Oudin-Santini", introduit une nouvelle donne dans le financement d'actions de coopération décentralisée dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Elle promeut la solidarité entre le Nord et le Sud par une implication directe des consommateurs dans des projets d'aide au développement dans ce domaine. En 2010, l'apport des six agences de l'eau à l'aide publique au développement (APD) dans le domaine de l'eau et de l'assainissement de base, était équivalent à celui de l'ensemble des collectivités françaises.

## Une nouvelle dynamique

La loi Oudin-Santini autorise les collectivités territoriales françaises, les établissements publics intercommunaux, les syndicats d'eau et/ou d'assainissement à mener des actions de coopération internationale dans la limite de 1 % de leur budget consacré à l'eau et à l'assainissement, les agences de l'eau dans la limite de 1 % de leurs ressources.

Un groupe d'échanges a été créé sous l'égide du Comité national de l'eau et de la Commission nationale de la coopération

décentralisée, afin de mettre en cohérence les politiques de développement des collectivités territoriales et de l'État avec l'Agence française de développement (AFD), les agences de l'eau et les ONG.

Le 27 juin 2005, le comité de bassin donnait mandat à l'Agence pour s'engager dans des actions de coopération décentralisée en lui fixant pour objectif d'atteindre le plafond de 1 % à la fin du 9<sup>e</sup> programme d'intervention, en 2012. Dès décembre 2005, les premières aides étaient accordées.

## Une logique d'action

L'Agence a concentré ses aides sur l'Afrique subsaharienne francophone, Madagascar et les pays du pourtour méditerranéen. Elle ne finance que les projets pérennes. Chaque projet doit :

- correspondre à l'attente des populations pour qu'elles se l'approprient, en participant à la création des équipements (contribution au financement et à la réalisation des travaux),
- prévoir la formation des techniciens locaux pour garantir l'entretien régulier et le bon fonctionnement des ouvrages,
- mettre en place un comité de gestion, constitué de bénéficiaires du projet, et former ses membres,
- sensibiliser les populations à l'hygiène et à la santé, notamment en milieu scolaire, pour réduire les maladies hydriques.

## Une répartition géographique resserrée

Si l'Agence a soutenu depuis 2005 cent vingt-trois projets dans vingt-deux pays, elle a concentré ses aides sur sept d'entre eux (78 % de l'aide totale) : Territoires palestiniens (21 %), Sénégal (16 %), Mali (15 %), Burkina Faso (8 %), Maroc (7 %), Cameroun (6 %) et Madagascar (5 %).

Cette tendance est accentuée par sa volonté d'inscrire ses relations avec les populations locales dans la durée. De nombreux projets font désormais l'objet d'une programmation triennale. Cette politique permet de prolonger la demande initiale d'accès à une eau salubre par la mise en place d'un assainissement de base. Elle permet également de consolider les actions d'accompagnement : formation des techniciens et des comités de gestion et sensibilisation de la population et des scolaires.

## 1 % des ressources pour la solidarité en 2012

Commencée avec un ratio aides/ressources de 0,30 % en 2005, l'aide apportée par l'Agence affichait un ratio de 0,84 % en 2010. L'objectif d'atteindre le plafond de 1 % en 2012 est donc en passe d'être tenu.

Au cours du 10<sup>e</sup> programme (2013-2018), avec une dotation stabilisée à 1 %, il conviendra de renforcer l'effort de mobilisation des collectivités territoriales et de leurs groupements pour répondre aux attentes des partenaires du Sud. ○

## Les aides de l'Agence

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	Total
Nombre de projets aidés	4	5	14	15	21	39	25	123
Montant des aides en M€	0,45	0,55	0,80	0,96	1,02	1,67	1,55	7,00

\* 1<sup>er</sup> semestre

## TROIS QUESTIONS À Pierre Augey



**Pierre Augey est maire de Fargues de Langon (33), administrateur de l'Agence et président de la commission Relations internationales du comité de bassin**

### ■ Vous vous êtes mobilisé pour intégrer la solidarité dans le programme de l'Agence. Pourquoi ?

**Pierre Augey :** la solidarité fait l'originalité des programmes d'intervention de l'Agence depuis plus de 40 ans. Quand la loi Oudin a été votée, il m'a semblé légitime que cette solidarité soit étendue au-delà de nos frontières. C'est avec fierté que nous avons enregistré en 2005 le vote unanime du comité de bassin, appuyé par son président, Jean François-Poncet. En sa qualité d'ancien ministre des affaires étrangères, il a rappelé l'intérêt de s'ouvrir aux autres peuples. En lui succédant en 2008, Martin Malvy a tenu le même langage.

### ■ Vous êtes maire d'une petite commune, êtes-vous engagé dans la coopération décentralisée ?

**P. A. :** je n'ai pas attendu la loi Oudin pour soutenir des projets qui me tenaient à cœur, même si elle a donné un nouveau souffle aux projets de solidarité portés le plus souvent par de petites associations. La loi de 1992 permettait déjà aux collectivités de financer ces actions. Fargues-de-Langon et Saint-Pierre d'Aurillac avaient établi des liens avec le camp d'Al Quarara dans la bande de Gaza, mais la situation sur le terrain nous avait contraint à limiter nos échanges. Quand l'association ACAD a sollicité en 2006 ma commune, par l'intermédiaire de l'Agence, pour intervenir sur un projet d'eau potable en Palestine, nous avons noué des relations avec la municipalité de Tubas, au nord-est de la Cisjordanie. Depuis, nous avons des échanges annuels avec nos collègues palestiniens. Et, plus important, les habitants de Tubas, disposent d'eau potable tous les jours contre une fois par semaine auparavant.

### ■ Les petites communes peuvent donc jouer un rôle malgré leurs moyens financiers limités ?

**P. A. :** Fargues-de-Langon et Saint-Pierre d'Aurillac, 3 500 habitants à elles deux, en sont la preuve. Malgré notre capacité financière modeste, nous avons osé, avec l'appui de l'Agence, des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, du ministère des Affaires étrangères et récemment, de l'Agence Française de Développement. Sans les relations tissées entre élus depuis 2006, les grands bailleurs de fonds ne se seraient peut-être pas mobilisés pour ce coin de terre aux confins de la vallée du Jourdain. Nous avons été notamment à l'origine de la création du syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement du district de Tubas.

Et puis, il y a toute la richesse des échanges entre les hommes, les amitiés qui se nouent, les échanges d'expérience entre élus...

# Le Pacte d'Istanbul pour l'eau

L'un des principaux résultats du 5<sup>e</sup> Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul, en 2009, a été obtenu lors du processus politique des autorités locales et régionales à travers le Pacte d'Istanbul pour l'Eau.

MARIE-MARTINE GALAUP – AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Cet accord, non contraignant, invite les maires et les élus du monde entier qui souhaitent adapter leurs infrastructures et services d'eau aux nouveaux défis auxquels ils sont confrontés, à formuler un engagement commun pour la gestion des ressources en eau.

## Répondre aux nouveaux défis

Un premier projet avait été présenté le 22 mars 2008, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, par Kadir Topbas, maire d'Istanbul et vice-président des Cités et gouvernements locaux unis.

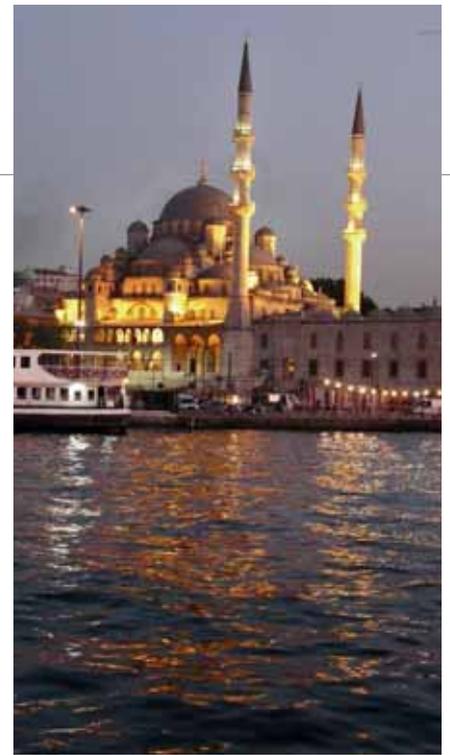
Le Pacte d'Istanbul pour l'eau formalise l'engagement des autorités locales et régionales<sup>(4)</sup> qui souhaitent adapter leurs infrastructures et services d'eau aux nouveaux défis auxquels elles sont confrontées, comme le changement climatique, la croissance urbaine galopante (plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans les villes), l'épuisement et la pollution des ressources en eau ou encore l'usure des infrastructures. La première partie du Pacte comprend une déclaration et la seconde, des lignes directrices pour guider l'action au niveau local et régional.

## Un droit fondamental pour tous les êtres humains

Par le biais de ce Pacte, les signataires reconnaissent notamment que :

- l'accès à une eau de bonne qualité et à l'assainissement est un droit fondamental pour tous les êtres humains,
- l'eau, bien public, doit rester sous contrôle public, que sa gestion soit déléguée ou non,
- l'assainissement, tout aussi important que l'accès à l'eau, doit être considéré comme une priorité,

■ le niveau local joue un rôle de plus en plus important dans la distribution de l'eau et les services d'assainissement.



© AEAG – Robert Estrade

## TROIS QUESTIONS À Denis Dolimont



**Denis Dolimont est premier vice-président du GrandAngoulême, en charge de l'environnement, membre du comité de bassin**

### ■ Pourquoi votre collectivité envisage-t-elle d'adhérer au pacte d'Istanbul ?

**Denis Dolimont :** le projet d'accord cadre 2012-2014 "Pour une gestion durable et solidaire de l'eau" du GrandAngoulême décline le Pacte d'Istanbul. La signature protocolaire du Pacte et de l'accord cadre est prévue le 10 novembre 2011. Les orientations du pacte correspondent à la politique menée par le GrandAngoulême en matière d'eau et d'assainissement, et plus généralement en matière de développement durable.

### ■ Quelles actions concrètes envisagez-vous de mettre en œuvre dans le cadre de ce pacte ?

**D. D. :** nous envisageons notamment de mettre en place des périmètres de protection des captages, de rechercher des ressources complémentaires ou de substitution, de rénover l'usine de production d'eau potable, de renouveler les réseaux de distribution afin de réduire les fuites avec un objectif de rendement de 85 % à court terme et de sécuriser la distribution en développant des interconnexions (aspect quantitatif) et des postes de re-chloration (aspect qualitatif).

Egalement au programme, l'extension de la collecte des eaux usées, la mise en service en mai 2012 d'une nouvelle station d'épuration HQE de 57 000 équivalent habitants, la poursuite du programme de conventionnements/autorisations des rejets industriels ou artisanaux, le contrôle des branchements et un diagnostic permanent des réseaux d'assainissement.

### ■ Quels financements envisagez-vous de consacrer à ces actions ?

**D. D. :** pour l'eau potable, le budget d'investissement est de l'ordre de 1 à 1,5 M€/an. Pour l'assainissement des eaux usées (collectif), le budget moyen est de 2 à 2,5 M€/an.

### Un appel aux États et institutions internationales

Les élus qui ont signé le Pacte appellent les gouvernements nationaux et les institutions internationales à :

- faire de la sécurité de l'eau l'une de leurs priorités, partant du principe que les ressources doivent être partagées de façon rationnelle et équitable,
- accélérer la mise en œuvre de leurs engagements en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, et de lutte contre la pauvreté,
- mettre en place un dialogue qui garantisse, par le biais d'un transfert de compétences et de moyens, un cadre légal, des ressources financières, des capacités institutionnelles et des compétences humaines et techniques nécessaires pour assurer la gestion de l'eau et de l'assainissement,
- associer les autorités locales et régionales pour définir et mettre en œuvre les stratégies politiques nationales et supranationales pour une gestion durable de l'eau.

### Près de 800 maires déjà engagés

Près de 800 maires signataires s'engagent à analyser les défis liés à l'eau et mettre en œuvre des stratégies pour y faire face, à mettre en place des indicateurs et à rapporter les progrès réalisés lors du prochain Forum Mondial de l'Eau de Marseille.

Dix grandes métropoles (Baguio, Brisbane, Entebbe, Incheon, Lyon, Marseille, Osaka, Paris, Rotterdam, Vienne) serviront de catalyseurs et de guides sur des questions spécifiques (adaptation face au changement climatique, montée du niveau de la mer, vieillissement des infrastructures, sécurité sanitaire de l'eau, santé, etc.) pour ceux qui développent ou souhaitent développer un plan d'actions sur ces chantiers. ○

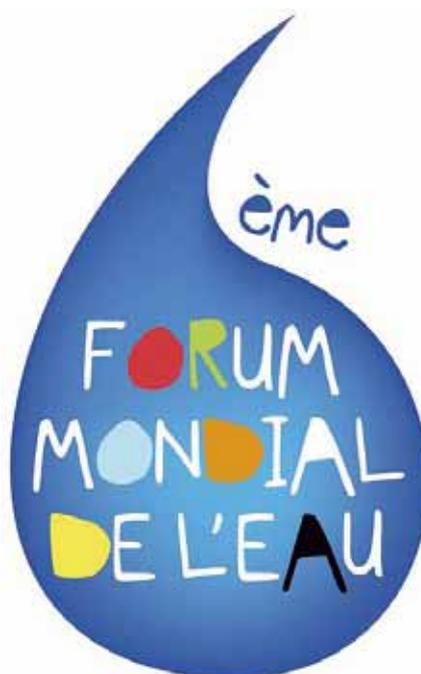
---

1 - La Déclaration des gouvernements locaux sur l'eau, adoptée le 21 mars 2006 à l'occasion du 4e Forum Mondial de l'Eau à Mexico, a mis en exergue le rôle des autorités locales et régionales dans la gestion de l'eau et de l'assainissement et a proposé aux gouvernements nationaux un partenariat plus efficace.

# Marseille 2012 : le temps des solutions

Le challenge du 6<sup>e</sup> Forum Mondial de l'Eau, qui se tiendra du 12 au 17 mars 2012 à Marseille, est clair : proposer des solutions pour atteindre des objectifs précis et mesurables dans un délai convenu.

PIERRE-MARIE GRONDIN - DIRECTEUR DU P-S-EAU (PROGRAMME SOLIDARITÉ EAU)



MARSEILLE, FRANCE '12

Les cinq premiers Forums ont mis les problèmes de l'eau au cœur de l'agenda politique international et fait naître une prise de conscience universelle. Le dernier, tenu à Istanbul en 2009, s'était traduit par la proposition du pacte d'Istanbul.

### Rebondir sur le Forum d'Istanbul

Un des premiers objectifs du Forum de Marseille sera de rebondir sur les conclusions du Forum d'Istanbul, en confirmant notamment la place primordiale de l'eau, non seulement dans les agendas politiques internationaux, mais aussi locaux et nationaux, et en propo-

sant et portant à l'attention du monde des solutions aux problèmes de l'eau du 21<sup>e</sup> siècle. Pour rechercher ces solutions, qui doivent assurer le bien-être de tous, contribuer au développement économique et maintenir la planète "bleue", il conviendra de :

- créer de nouveaux partenariats et de nouvelles coopérations en étendant le 1 % solidaire de la loi Oudin-Santini,
  - inciter décideurs (gouvernements, parlementaires, collectivités territoriales), organisations (intergouvernementales, ONG, professionnelles, ...) et citoyens à s'engager dans une démarche éco citoyenne,
  - rassembler et donner la parole à une grande diversité de parties prenantes,
  - mettre en avant et partager les savoir-faire aux niveaux local, national et international.
- Des solutions devront donc être proposées pour répondre à chacune des priorités du Forum.

### Quatre processus pour la recherche de solutions

Pour mettre en œuvre les solutions, trois conditions de réussite seront nécessaires : une bonne gouvernance, des financements à la hauteur des enjeux et des conditions favorables, notamment un engagement fort des décideurs et des politiques.

La recherche de solutions pourra se faire à quatre niveaux :

- politique : gouvernements, parlementaires et collectivités locales s'engagent,
- thématique : les parties prenantes définissent les solutions,
- régional : les solutions devront être adaptées aux contextes régionaux (continents),
- local et citoyen : les citoyens et les autorités locales mettront en œuvre les solutions. ○

# Les nouveaux défis de solidarité : un changement d'échelle

Le développement des mégapoles (33 villes dépasseront 8 millions d'habitants en 2015), notamment dans les pays émergents et sur le littoral, et les changements climatiques vont conduire à des situations très difficiles pour les populations les plus démunies des périphéries de ces grandes villes (eau potable, assainissement, inondations,...).

FRANÇOIS SIMONET - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



**E**n 2015, Mexico, Bombay, Delhi, Sao Paulo, Lagos, Buenos Aires, Jakarta et Dhaka dépasseront 15 millions d'habitants. Alors qu'un milliard de personnes vit dans des bidonvilles, elles seront le double en 2020. Dans la périphérie des mégapoles, le risque d'épidémies et de maladies hydriques est le plus grand. C'est là que la communauté internationale devra concentrer ses efforts de solidarité dans les prochaines décennies.

## Zones rurales, villes : des solutions existent

Pour les zones rurales et les villes moyennes, la coopération décentralisée, telle qu'elle est pratiquée actuellement, sous réserve d'être renforcée et développée, permettra de répondre en partie aux besoins.

Pour les grands centres urbains, les bailleurs internationaux (Banque Mondiale, FMI, Union Européenne, AFD...) peuvent financer des

équipements complexes et coûteux et, de ce point de vue, nombre de progrès ont pu être réalisés.

## Périphéries des mégapoles : tout reste à inventer

Les États, notamment au sud, placent souvent en tête de leurs priorités les projets qui concernent les populations urbanisées des centres villes, plus "visibles". Il conviendrait donc de les sensibiliser aux enjeux fondamentaux de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des banlieues surpeuplées, dans un état généralement très précaire (bidonvilles, favelas).

Pour ces zones périphériques, l'alimentation en eau potable et l'assainissement impliqueraient, à cause de l'importance de leur population et leur expansion incontrôlée, des investissements lourds et des techniques spécifiques. La capacité financière des habitants, malheureusement très réduite, ne leur permet pas de financer des équipements auxquels ils ne peuvent, de fait, avoir accès.

## Nouvelle solidarité : quelques pistes

Les grandes institutions internationales devront jouer un rôle déterminant face à l'ampleur des problèmes posés en mobilisant plus de moyens, tant sur la gouvernance que sur les financements.

Il conviendra également d'étudier l'opportunité de mettre en place ou d'étendre des partenariats public-public ou public-privé qui ont déjà fait leurs preuves pour les grands centres urbains et d'orienter une partie des financements internationaux vers ces zones aujourd'hui délaissées.

Enfin, même si elle cible majoritairement le milieu rural ou les villes moyennes, la mobilisation des collectivités territoriales et des ONG sur ces nouveaux enjeux mérite d'être étudiée, malgré la différence d'échelle. ○

© DigitalVision



© Zbyszek Nowak – Fotolia.com

# L'eau : une ressource au cœur des enjeux globaux

Au cours de la soirée-débat du 9 décembre, Alain Juppé, Maire de Bordeaux, ministre des Affaires étrangères et européennes, débattrait avec Pascal Boniface, directeur de l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) et les personnalités politiques étrangères invitées, des défis et des promesses qui accompagnent la question de l'eau au 21<sup>e</sup> siècle.

LAURENT VIGUÏÉ – DIRECTEUR GÉNÉRAL DES RELATIONS INTERNATIONALES DE LA MAIRIE DE BORDEAUX

L'eau se trouve au cœur d'enjeux que la communauté internationale ne peut ignorer : sécurité alimentaire et énergétique, conservation de la biodiversité ou développement dans les pays du Sud.

## Une situation riche de déséquilibres

L'eau est inégalement répartie : aujourd'hui, un tiers de la population mondiale vit en situation de stress hydrique. L'Asie, qui regroupe 60% de la population du monde ne recèle que 30% des ressources mondiales en eau douce. Dans plus de vingt pays d'Afrique et du Proche-Orient, les habitants sont en situation de pénurie chronique.

La menace est ensuite sanitaire : qu'il s'agisse de consommation humaine ou d'agriculture, la qualité de l'eau a des répercussions importantes en termes de santé humaine et de préservation de l'environnement. Or l'urbanisation croissante de la planète est un facteur amplificateur de ces phénomènes.

Enfin, le changement climatique provoque des perturbations dans le cycle de l'eau qui complexifient la maîtrise et la disponibilité de la ressource. Outre l'accroissement des phénomènes climatiques extrêmes, l'accroissement du stress hydrique et la fonte des glaciers modifient l'habitat et la répartition démographique.

## Des déséquilibres porteurs de risque

Aujourd'hui, l'eau insalubre tue davantage dans le monde que le SIDA : choléra, dysenterie ou autres affections liées à des systèmes

d'assainissement défectueux ou plus généralement à la dégradation de la qualité sanitaire de la ressource en eau. Elles font peser de graves menaces sur la santé de populations entières.

D'autre part, l'eau est directement liée à des situations de conflits locaux ou interétatiques (une quarantaine ces dernières années), qu'ils opposent les riverains amont et aval des grands fleuves, comme dans le cas des tensions autour du Tigre et de l'Euphrate, ou les populations qui doivent faire face à une ressource insuffisante sur un espace donné, comme au Darfour.

## Une réponse qui ne peut être que collective

Face à ces enjeux multiples et complexes, les réponses ne peuvent qu'être coordonnées et collectives : de la gestion des grands bassins internationaux aux investissements indispensables dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource à l'évolution des usages, la coopération internationale est indispensable à la mise en œuvre de solutions durables. Le Forum Mondial de l'Eau, les différentes enceintes onusiennes, les institutions régionales sont autant de lieux où ces solutions peuvent se dessiner et se partager. ○

## Un colloque "Eau et solidarité internationale"

L'Agence et la Ville de Bordeaux organisent à Bordeaux (Cité mondiale) le 9 décembre prochain un colloque "Eau et solidarité internationale, quels partenariats?".

Dans la perspective d'apporter des propositions à débattre lors du Forum Mondial de l'Eau de Marseille en mars 2012, elles donnent la parole à des représentants d'organisations et de collectivités nationales et internationales. Animé par Olivier Pia, journaliste, il sera articulé autour de trois thèmes :

- "Les clés de la réussite"
- "Améliorer les compétences existantes et pérenniser les services locaux"
- "Les partenariats du futur à l'échelle des problématiques émergentes"

Inscriptions au colloque : [eauetsolidarite@eau-adour-garonne.fr](mailto:eauetsolidarite@eau-adour-garonne.fr)

Ce colloque sera suivi par une soirée-débat ouverte au grand public "Eau et relations internationales : des défis, des promesses" à la CCI de Bordeaux.

Inscriptions: [ri@mairie-bordeaux.fr](mailto:ri@mairie-bordeaux.fr)

# De l'eau, source de conflits... à l'eau qui relie les hommes

Pénuries et inondations, pollutions, surexploitations et gaspillages, dégradations des écosystèmes, l'eau source de vie, est aussi la première cause de mortalité au monde. Pourtant, le peu de place que nous lui accordions, dans l'ordre des priorités politiques, constitue un véritable non-sens.

MOHAMMED SALEM OULD MERZOUG – HAUT-COMMISSAIRE DE L'OMVS<sup>(1)</sup> - PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MONDIALE DU RIOB<sup>(2)</sup>

Dans bon nombre de pays, la gravité de la situation requiert la mise en œuvre d'une gestion efficace des ressources en eau et des écosystèmes.

## Avoir une approche "durable"

Il est désormais largement acquis que l'eau, enjeu partagé, doit être gérée à la triple échelle locale, nationale et internationale, dans le respect de l'environnement et selon une approche durable, intégrée et participative. Il faut, en particulier, prendre en compte la situation des 263 fleuves ou lacs et de plusieurs centaines d'aquifères dont les bassins sont partagés entre deux et parfois jusqu'à dix-huit États riverains.

## Faire de l'eau un enjeu partagé

■ **Refonder la gouvernance d'abord.** Il conviendrait en effet, en premier lieu, de refonder la gouvernance sur la base du triptyque : solidarité, équité et partage. Cette refondation impliquerait mécaniquement la reconnaissance formelle d'un droit d'accès à l'eau et à l'assainissement, qui doit aussi s'appliquer en cas de conflit et d'urgence humanitaire.

■ **Favoriser et renforcer la coopération.** L'un des défis de cette nouvelle approche est de renforcer les accords de coopération entre les États riverains des bassins fluviaux, lacustres et aquifères transfrontaliers, pour assurer une gestion intégrée et participative des ressources en eau, sur les bases de la solidarité, d'un partage équitable des bénéfices et de la transparence.

■ **Exigence d'institutions adaptées.** Enfin, il serait nécessaire de mettre en place les institutions adéquates au niveau des bassins, soucieuses d'un développement solidaire et respectueux de l'environnement, mettant à la disposition de tous une information pertinente



© Denis Cordier - Fotolia.com

sur les ressources en eau et dotées de financements idoines pour mettre en œuvre de programmes réalistes assortis de mesures prioritaires négociées.

## S'adapter aux changements globaux

Le réchauffement climatique aura des répercussions sur les ressources en eau, renforçant les phénomènes hydrologiques extrêmes (sécheresses et inondations). Les risques de pertes humaines, de déplacements de populations, de destruction et de dommages économiques et écologiques significatifs sont aujourd'hui et seront demain, plus que jamais, une réalité. Dans certains pays, une paupérisation dramatique est hélas prévisible. Cette adaptation nécessite de :

- réactualiser les évaluations qui ne prenaient pas en compte le changement climatique,
- définir les programmes d'investissements et d'aménagement des territoires en anticipant les évolutions à trente ans,

■ accepter un effort financier accru au bénéfice des pays les plus pauvres ou les plus touchés.

## Assainir les grandes mégapoles de demain

Les rejets anthropiques, source de contamination des milieux aquatiques, déversés le plus souvent sans aucune épuration (2,6 milliards d'êtres humains ne disposent pas d'un service d'assainissement de base), se situent en amont des prises d'eau des usagers de l'aval. Plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans les villes. Ce taux atteindra les deux tiers d'ici un siècle. Trois-cent-vingt villes comptent aujourd'hui plus d'un million d'habitants. Le retard accusé dans le domaine de l'assainissement nécessitera des moyens financiers considérables à moyen et à long terme. Pour faire face à cette priorité, il faut accélérer le rythme d'investissement en réseaux de collecte et en station d'épuration et garantir leur efficacité et leur durabilité.

## Ne plus rester dans des "vœux pieux"

La pertinence des objectifs du millénaire pour le développement devrait inciter l'ensemble des États, autorités locales et acteurs concernés à prendre leurs responsabilités et à mettre en place les moyens nécessaires, notamment financiers. Ces travaux devraient être l'occasion de concrétiser une double exigence : la maturation d'une conscience écologique mondiale et l'émergence d'une citoyenneté partagée par tous, qui tiennent compte de nos modes de vie et de nos décisions. Il convient désormais de mettre en œuvre les concepts de solidarité, de partage et d'équité.

La formation de professionnels et l'éducation des populations doivent créer une éthique innovante de l'eau fondée sur cette nouvelle culture. ○

1 - Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal

2 - Réseau international des organismes de bassin

# Corne de l'Afrique : sécheresse et famine catastrophiques

La sécheresse qui sévit depuis plusieurs mois en Afrique de l'Est (Éthiopie, Kenya, Somalie, Djibouti et Érythrée) frappe plus de 12,4 millions de personnes, entraînant une grave crise humanitaire. Au-delà de l'urgence, des problèmes de développement structurel sont en cause.

MARIE-MARTINE GALAUP – AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

**D**ébut août, l'état de famine était décrété dans cinq régions de Somalie, alors que l'on parlait jusqu'alors de "situation d'urgence".

## La Somalie au cœur de la crise

En Somalie, adultes et enfants meurent chaque jour à un rythme terrifiant. Même dans les régions les plus riches, les récoltes ont été inférieures de moitié aux récoltes normales. Un million et demi de Somaliens a quitté les villages pour atteindre les villes. Un million a fui au Kenya et en Éthiopie, déséquilibrant ces États déjà très fragiles. Malgré les ponts aériens et les distributions alimentaires d'urgence (ONU, PAM<sup>(1)</sup> et Croix rouge notamment), la situation reste catastrophique.

## Sécheresse et conflits, facteurs aggravants

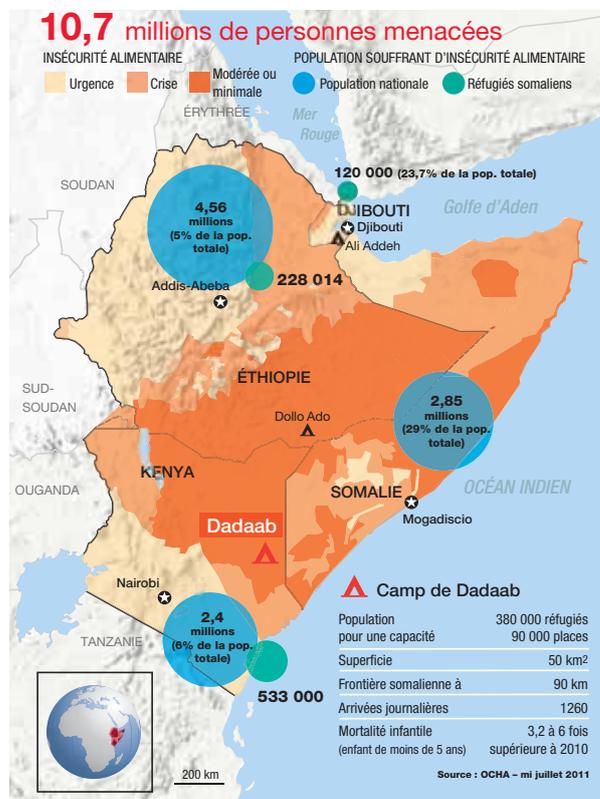
Sécheresse et crises alimentaires sont récurrentes : Éthiopie en 1973 et 1984, Somalie en 1992... Le réchauffement climatique bouleverse l'écosystème, rapprochant les épisodes de sécheresses ou de violentes précipitations détruisant les récoltes. La sécheresse subie cette année, la pire depuis 60 ans, et ses conséquences (absence ou insuffisance des récoltes, perte de cheptel qui atteint 60 à 90% dans certaines régions) se combinent à d'autres facteurs : explosion des prix des céréales (de 30 à 80% au Kenya, jusqu'à 270% en Somalie), spéculation sur les marchés internationaux, raréfaction des denrées alimentaires, impossibilité de constituer des stocks, ... Les conflits qui sévissent depuis de nombreuses années freinent l'action des ONG et l'aide humanitaire.

## Des pistes pour enrayer la famine

Le PAM a mis en place des programmes pilotes afin d'augmenter la résilience des populations face à ces problèmes climatiques. Les pays doivent développer l'agriculture vivrière pour limiter les importations, soutenir les petits exploitants en assurant l'accès aux terres et à l'eau, rémunérer correctement agriculteurs et éleveurs (80% de la population tirent leur subsistance du secteur agricole), développer l'agro écologie, mettre en place une politique de gestion des stocks alimentaires, d'achats préventifs et de distribution aux plus vulnérables, lancer à temps l'alerte afin d'éviter la flambée des prix en organisant des distributions ciblées de nourriture. Mais aucune mesure n'est réalisable sans une amélioration de la situation géopolitique de la région.

## 100 M€ d'aide européenne

La réunion d'urgence des Nations unies à Rome le 25 juillet, rassemblait des ministres ou des hauts représentants des 191 membres de la FAO. Selon le secrétaire général de l'ONU, l'aide nécessaire pour enrayer la famine dans la corne de l'Afrique s'élève à 2 milliards d'euros, dont seulement une moitié était financée début août.



La France a décidé de tripler son aide, la portant à 30 M€, au même niveau que celle de l'Allemagne. Le Royaume-Uni a annoncé une aide de 59 M€, l'Espagne et la Norvège de 25 M€ chacun et la Belgique de 9 M€. L'aide européenne devrait atteindre 100 M€. L'Australie s'est engagée pour 60 M€ et la banque mondiale pour plus de 358 M€.

1 – programme alimentaire mondial

# Gestion de l'eau et sécurité alimentaire : une voie de coopération

“Mourir de faim, périr de soif ?” était une des questions posées par Erik Orsenna en 2008<sup>(1)</sup>. Des émeutes de la faim ont récemment eu lieu, de véritables guerres de l'eau pourraient voir le jour.

FRANÇOISE GOULARD – AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Changement climatique et évolution démographique mondiale lancent de nouveaux défis à la gestion de l'eau et à l'agriculture, secteurs trop souvent analysés de façon séparée, alors que leurs enjeux stratégiques sont communs.

## La sécurité alimentaire : un enjeu majeur

Plus d'un milliard d'êtres humains est sous-alimenté et un milliard mal nourri. La FAO (Food and Agriculture Organization) estime qu'à l'horizon 2050, il faudra produire 70 % de nourriture en plus, sans tenir compte du développement éventuel des biocarburants.

Le changement climatique menace l'agriculture de nombreux pays déjà en situation d'insécurité alimentaire et les capacités d'exportation (maïs, soja) de ceux qui ont aujourd'hui encore une production excédentaire. Alors que l'agriculture est l'un des secteurs stratégiques les plus impactés par le changement climatique, elle n'a été au cœur d'aucun débat international sur le climat depuis le sommet de Rio en 1992. Depuis la rencontre de juin dernier à Bonn<sup>(2)</sup>, les participants ont décidé de mieux prendre en compte la sécurité alimentaire.

## Le changement climatique, préoccupation de premier plan

Les travaux préparatoires au 6<sup>e</sup> Forum Mondial de l'Eau (FME) contribuent à mettre à l'agenda politique les attentes du monde de l'eau vis-à-vis du GIECC<sup>(3)</sup> et de la CCNUCC<sup>(4)</sup>.

En France, les 14 et 15 novembre 2011, un séminaire international préparatoire au Forum présentera la Garonne comme cas d'étude. Les conclusions de ce séminaire seront exposées à la Conférence des Parties de Durban (28 novembre/10 décembre 2011) qui décidera de la

mise en œuvre pratique de la convention cadre sur le climat. Elles donneront également des orientations pour mieux prendre en compte le changement climatique dans les plans d'aménagement des eaux au 6<sup>e</sup> Forum Mondial de l'Eau. En parallèle, le comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations-unies vient de lancer une étude sur les régions et populations les plus touchées et les plus vulnérables, ainsi que sur les relations entre changement climatique, productivité agricole et disponibilité en eau. Synthèse des connaissances et propositions d'actions pourraient servir de base aux négociations internationales sur le climat.

## Une nécessaire coopération Nord-Sud

Le focus du GIECC sur le Maghreb, en 2007, est alarmant et interpelle les pays du nord de la Méditerranée. Les questions d'alimentation et d'eau devront impliquer des réponses locales pour être adaptées. La voie de la coopération décentralisée paraît pertinente, car elle correspond souvent à des préoccupations concrètes et à des urgences quotidiennes.

L'avenir de la Méditerranée est aussi une question européenne, tant pour les marchés agricoles que pour les flux migratoires, qui interpelle sur la vocation agricole des régions du nord de la Méditerranée et sur notre propre gestion de la ressource en eau... C'est justement le thème actuel des travaux de la section prospective du conseil économique et social de la région d'Aquitaine.

## Des compétences à développer

Depuis très longtemps, les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, confrontées aux aléas du climat, ont développé des compétences sur ces sujets. Les questions d'économie et de réutilisation de l'eau, reconnues désormais au sein d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale, apparaissent centrales. Les récentes sécheresses préfigurent des conditions de cultures plus chaudes et plus sèches pour notre agriculture de demain. La dernière publication de la section prospective du conseil économique et social de la région Midi-Pyrénées enrichit la réflexion nécessaire autour des questions “changement climatique, eau et agriculture”. Le renouvellement de la réflexion agronomique pour préserver l'eau et les sols, et la nécessaire mutualisation de la capacité de recherche et de formation, y sont présentés comme des chantiers primordiaux. ○

1 - soirée débat organisé par l'Agence le 28 janvier 2009 sur les enjeux géopolitiques de l'eau

2 - les négociateurs des 195 Parties à la Convention Climat se sont retrouvés en juin 2011 à Bonn

3 - groupe d'experts gouvernemental sur l'évolution du climat

4 - convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques signée par 154 États



© Digital Vision